

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 13/022/2009 – ÉFAI

16 mars 2009

AU 77/09

Craintes d'emprisonnement pour raisons d'opinion

IRAN

Roxana Saberi (f), 31 ans, journaliste, ressortissante irano-américaine

---

La journaliste Roxana Saberi, ressortissante irano-américaine, a été arrêtée le 31 janvier. Elle est actuellement détenue à la prison d'Evin, à Téhéran. Amnesty International craint qu'il ne s'agisse d'une prisonnière d'opinion, détenue uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression dans le cadre de son métier de journaliste.

On ne connaît pas les raisons exactes de sa détention : des membres de sa famille ont déclaré fin février qu'elle leur avait expliqué par téléphone, apparemment sous la surveillance de gardiens de la prison, qu'elle avait été arrêtée pour avoir acheté une bouteille de vin. La consommation de vin, alcool que l'on peut se procurer en Iran, est répréhensible en vertu de l'article 174 du Code pénal. Néanmoins, des fonctionnaires iraniens ont ensuite affirmé qu'elle avait été arrêtée pour « *collecte illégale d'informations* » et que son cas était examiné par un tribunal révolutionnaire, bien que les tribunaux révolutionnaires ne traitent normalement que les affaires en relation avec la sécurité nationale. Amnesty International craint que ces justifications ne soient motivées par des enjeux politiques et que son arrestation ne soit liée à sa nationalité américaine.

Roxana Saberi, qui est née aux États-Unis d'un père d'origine iranienne et d'une mère d'origine japonaise, a été reporter pour la National Public Radio (NPR) – radio publique américaine qui diffuse des programmes d'actualité et des émissions culturelles –, la BBC et Fox News. Elle vit depuis six ans en Iran, où elle travaille comme journaliste tout en effectuant un master d'études iraniennes et de relations internationales.

Depuis son arrestation, Roxana Saberi a pu joindre par téléphone ses proches aux États-Unis à au moins deux reprises (les 10 février et 9 mars). Elle leur a dit qu'elle n'était pas torturée physiquement, mais que le fait d'être en prison était très difficile à vivre pour elle ; elle leur a demandé de ne pas donner d'interviews au sujet de sa situation. Elle a pu rencontrer deux fois son avocat, les 8 et 9 mars. Après la première visite, celui-ci a indiqué qu'on ne lui avait pas encore fourni de véritable explication à propos de l'arrestation de sa cliente et qu'il ne pouvait donc faire aucun commentaire sur les raisons de sa détention.

Le 2 mars, le porte-parole du ministère des Affaires étrangères a déclaré qu'elle avait été arrêtée pour « *collecte illégale d'informations* » car sa carte de presse avait été annulée en 2006 par le ministère de la Culture et de l'Orientation islamique, qui fournit les accréditations aux journalistes travaillant pour des médias étrangers. Le lendemain, le porte-parole du pouvoir judiciaire a affirmé qu'il ignorait de quoi Roxana Saberi était accusée, mais a annoncé qu'un tribunal révolutionnaire avait ordonné son maintien en détention. Le 6 mars, le procureur adjoint de Téhéran a assuré que Roxana Saberi serait libérée quelques jours plus tard, mais cette libération n'a jamais eu lieu.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis l'élection du président Mahmoud Ahmadinejad en 2005, les services de renseignement iraniens exercent des pressions redoublées sur les journalistes, les universitaires, les défenseurs des droits humains et d'autres personnes qui, selon eux, entretiennent des liens avec des pays étrangers ou ont participé à des initiatives visant à promouvoir la société civile en Iran. Les personnes entretenant des liens avec les États-Unis sont particulièrement visées car les autorités iraniennes ont fréquemment accusé ce pays de tenter de fomenter un « *renversement en douceur* » du gouvernement. Le 19 janvier 2009, un représentant du

ministère du Renseignement, commentant l'affaire de deux médecins détenus (voir l'AU 216/08, MDE 13/108/2008, et suivantes), a déclaré que l'Iran avait découvert et déjoué un projet de « *renversement en douceur* » du gouvernement.

L'Iran est partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et, à ce titre, ses autorités sont tenues de faire respecter l'article 19 qui garantit le droit à la liberté d'expression, qui inclut le droit de chercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite ou imprimée.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en persan, en français, en anglais ou dans votre propre langue) :**

- demandez les raisons de l'arrestation de Roxana Saberi, y compris les éventuels chefs d'inculpation retenus contre elle ;
- appelez les autorités à la libérer, à moins qu'elle ne soit inculpée d'une infraction dûment reconnue par la loi et jugée dans les meilleurs délais selon une procédure conforme aux normes internationales d'équité ;
- priez-les de veiller à ce que cette femme soit autorisée sans délai et régulièrement à être en contact avec sa famille et son avocat, pendant tout le temps qu'elle restera détenue ;
- exhortez les autorités à prendre les mesures nécessaires pour qu'elle ne soit ni torturée, ni maltraitée, et à l'autoriser à recevoir tous les soins médicaux dont elle pourrait avoir besoin.

**APPELS À :**

Responsable du pouvoir judiciaire :

Ayatollah Mahmoud Hashemi Shahroudi

Howzeh Riyasat-e Qoveh Qazaiyeh (Office of the Head of the Judiciary)

Pasteur St., Vali Asr Ave., south of Serah-e Jomhouri, Tehran 1316814737, République islamique d'Iran

**Courriers électroniques :** [shahroudi@dadgostary-tehran.ir](mailto:shahroudi@dadgostary-tehran.ir) (dans le champ réservé à l'objet, veuillez écrire : « *FAO Ayatollah Shahroudi* »)

**Formule d'appel :** *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

Guide spirituel de la République islamique d'Iran :

Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei

The Office of the Supreme Leader

Islamic Republic Street – End of Shahid Keshvar Doust Street, Tehran, République islamique d'Iran

**Courriers électroniques :** [info\\_leader@leader.ir](mailto:info_leader@leader.ir)

par l'intermédiaire de son site Internet : <http://www.leader.ir/langs/en/index.php?p=letter> (en anglais)

<http://www.leader.ir/langs/fa/index.php?p=letter> (en persan)

**Formule d'appel :** *Your Excellency, / Excellence,*

**COPIES À :**

Président de la République :

His Excellency Mahmoud Ahmadinejad

The Presidency

Palestine Avenue, Azerbaijan Intersection, Tehran, République islamique d'Iran

**Fax :** + 98 21 6 649 5880

**Courriers électroniques :** par l'intermédiaire de son site Internet : <http://www.president.ir/email/>

Chef du Comité des droits de l'homme au sein du pouvoir judiciaire :

His Excellency Mohammad Javad Larijani

Howzeh Riyasat-e Qoveh Qazaiyeh (Office of the Head of the Judiciary)

Pasteur St, Vali Asr Ave., south of Serah-e Jomhouri, Tehran 1316814737, République islamique d'Iran

**Fax :** +98 21 3390 4986 (Merci de vous montrer persévérant)

**Courriers électroniques :** [int\\_aff@judiciary.ir](mailto:int_aff@judiciary.ir) (dans le champ réservé à l'objet, veuillez écrire : « *FAO Mohammad Javad Larijani* »)

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.** APRÈS LE 27 AVRIL 2009, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.